EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2017

Convoqué le vendredi 31 mars 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : **REFACTURATION AUX BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE CHARGES SUPPORTEES PAR LE BUDGET GENERAL - EXERCICE 2017 -**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne ..... Procuration
PARDO Bernard
KADRI Zahia ..... Procuration
PARLANI René
BARBE Françoise ..... Procuration
TOUAT Didier ..... Procuration
SEMENZIN Véronique ..... Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice ..... Procuration
MARTINEZ Karine ..... Procuration
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio ..... Procuration à compter de la question n° 29
LEPOITTEVIN Clément ..... Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	27 jusqu'à la question n° 28 puis 26
Nombre de pouvoirs	:	07 jusqu'à la question n° 28 puis 08
Absent à la séance	:	01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Considérant la mutualisation des services (Direction générale, DRH, DSI, CTM, ...) et de certaines prestations entre les Directions de la Ville et celle du Service de l'eau et de l'assainissement,

Considérant que le service de l'eau et de l'assainissement occupe pour son siège administratif (184, avenue Mistral) un bâtiment communal mis à disposition de ce service,

Considérant l'identification, réalisée par les différentes directions de la Ville, des charges relatives aux Directions support de la Ville et loyer supportées par le budget général, et pour des prestations et locaux mis à disposition du service de l'eau et de l'assainissement,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une refacturation de ces charges identifiées du budget général vers les budgets annexes Eau et Assainissement.

Pour l'exercice 2017, les charges identifiées s'élèvent à 96 111,56 € TTC, soit 80 092.96 euros HT, comprenant :

	€ HT	€ TTC
Ressources Humaines	35 009,63 €	42 011,56 €
Loyer	30 500,00 €	36 600,00 €
Maintenance Informatique	13 083,33 €	15 700,00 €
Maintenance Bâtiment	1 500,00 €	1 800,00 €
TOTAL	**80 092,96 €**	**96 111,56 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'acter le principe de refacturation aux budgets annexes eau et assainissement des charges supportées par le budget général pour des services réalisés au profit du service de l'eau et de l'assainissement.

ARTICLE 2 : Que cette refacturation pour l'exercice 2017 sera répartie à 50 % sur le budget de l'eau (40 046.88 € HT) et 50% sur celui de l'assainissement (40 046.88 € HT).

ARTICLE 3 : Que les crédits seront inscrits aux budgets primitifs 2017 Eau et Assainissement à l'article 658 - Charges de gestion courante.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE

POUR LE MAIRE
L'Adjoint délégué

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 14 AVR. 2017
AFFICHEE LE : 21 AVR. 2017
ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 14 AVR. 2017